

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

L'école se doit d'appliquer un protocole sanitaire national afin de garantir au mieux la sécurité sanitaire des élèves. Toutes les mesures prises ont pour but de limiter les contaminations. Aucune mesure n'est efficace à 100 %. L'école informe de la manière la plus claire et la plus rapide possible les parents, dans le respect de la confidentialité de chacun et dans la confiance réciproque.

Les élèves ne peuvent être accueillis que dans le respect de ce protocole sanitaire national.

Les familles fournissent les masques nécessaires à leur enfant à partir du CP.

Les familles gardent leur enfant :

- s'il est malade (symptômes / fièvre à 38° ou plus / positif Covid)
- s'il est cas contact
- si un membre du foyer est cas contact ou positif Covid.

Les familles informent l'école dès que possible (absence, symptômes, cas contact, test positif...).

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels.

